

AVIS :
MISE A JOUR DU FLOTTANT DE LA STAR

Il est rappelé que la STAR procèdera à partir du Lundi 13 juillet 2009, à un versement d'un dividende relatif à l'exercice 2008, de 19,300 dinars par action ancienne.
Les 807 693 actions nouvelles détenues par l'actionnaire la société GROUPAMA S. A seront assimilées aux 1 500 000 actions anciennes et négociées sur la même ligne. Ainsi, le flottant pris en compte dans le calcul de l'indice TUNINDEX et des indices sectoriels qui est actuellement de 50%, déterminé sur la base d'un nombre de titres de 1 500 000 actions, sera **de 30%**, à partir du Lundi 13 juillet 2009.